

Interpellation**Accident nucléaire de Lucens en 1969****Grave accident ou simple avarie ?**

Suite à la catastrophe de Fukushima, la sécurité des centrales nucléaires a été sérieusement ébranlée en provoquant de nombreuses fissures dans l'esprit sécuritaire des Vaudois aveuglément favorables au nucléaire.

Construit entre 1962 et 1967, le réacteur de la Centrale expérimentale de Lucens a été entièrement détruit le 21 janvier 1969. Si Neil Armstrong avait réalisé un petit pas pour l'homme et un grand pour l'humanité, l'énergie nucléaire a reculé d'un grand pas dans la sécurité et franchi un grand pas contre la santé des Broyards.

Cet accident, présenté comme un incident sans réelles conséquences, représente le septième plus grave de l'histoire nucléaire. Depuis l'accident de Lucens, le lobby nucléaire suisse met tout en œuvre pour que l'on en parle le moins possible. Avec succès... circulez, il n'y a rien à voir ! Après la catastrophe de Fukushima et le vingt-cinquième anniversaire de celle de Tchernobyl (25 avril 1986), il me paraît indispensable de nous remémorer notre accident nucléaire le plus grave recensé en Occident pour une centrale atomique.

L'échelle internationale des événements nucléaires (INES, de l'anglais International Nuclear Event Scale) sert à mesurer la gravité d'un accident nucléaire. Cette échelle compte huit niveaux de gravité notés de 0 à 7. L'accident lucenois est tantôt classé au niveau 4, tantôt au niveau 6. Qui détient la vérité ?

Afin que chacun se souvienne de cette catastrophe quarantenaire, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. A quoi servait exactement le réacteur de cette centrale expérimentale ?
2. La cavité rocheuse, contenant le cœur du réacteur, a été entièrement murée. Ce bétonnage empêche-t-il toute fuite vers l'extérieur ?
3. Pour quelles raisons a-t-il fallu attendre 10 ans pour la publication d'un rapport ?
4. Pour quelles raisons a-t-il fallu attendre 35 ans avant d'évacuer les 300 tonnes de déchets radioactifs ?
5. Actuellement, le site est-il toujours sous surveillance ? Existe-t-il encore des risques de contamination ?

6. La Confédération et le Canton ont-ils réalisé des statistiques ou des études pour connaître l'impact de l'accident sur l'environnement et sur la santé des habitants de la Broye (cancers de l'intestin, maladies respiratoires ...) ?
7. Quel a été le coût de l'évacuation des déchets radioactifs ?
8. Où ces déchets sont-ils stockés ?
9. Actuellement, quel est le coût de ce stockage ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Seigneux, le 17 juin 2011


Pierre-André Gaille, député

Souhaite développer